



COMMUNE DE VEZINS

ARRÊTÉ n° 077/2025

Le Maire de la Commune de VEZINS

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des communes, des départements et des régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1,

VU le Code Général de la Route modifié et notamment l'article R 411,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre – 4ème partie : « signalisation de prescription » approuvée par arrêté interministériel du 7 juin 1977),

VU la demande reçue de l'APEC de l'école publique de l'Evre, domiciliée 4 Rue des Ecoles à VEZINS (49340), afin d'occuper le parking devant la salle des sports, Rue du Parc, VEZINS (49340) **les samedi 20 et dimanche 21 septembre 2025** dans le cadre de l'organisation d'un vide-grenier.

A R R Ê T É

ARTICLE 1 – L'APEC de l'école publique de l'Evre est autorisée à occuper le parking devant la salle des sports, rue du Parc à VEZINS, dans le cadre de l'organisation d'un vide-grenier **les samedi 20 et dimanche 21 septembre 2025**.

ARTICLE 2 – A cet effet des ganivelles et panneaux d'interdiction seront installés afin de régler le stationnement sur le parking devant la salle des sports pour cette manifestation, **avec interdiction de stationnement et de circulation du samedi 20 au dimanche 21 septembre 2025 inclus**.

ARTICLE 3 – La signalisation sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle du 7 juin 1977 sur la signalisation routière (livre 1 – 4^{ème} partie – signalisation de prescription – approuvée par l'arrêté interministérielle du 7 juin 1977). Elle sera mise en place par l'APEC de l'école publique de l'Evre.

ARTICLE 4 – Monsieur le Maire de VEZINS, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de VEZINS, Madame la Présidente de l'APEC de l'école publique de l'Evre, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie leur sera adressée, et qui sera affiché aux lieux habituels d'affichage des actes administratifs.

Fait à VEZINS, le 17 septembre 2025,

Le Maire,

Cédric VAN VOOREN

